

REGLEMENT DU JEU

Grand Jeu concours Ducatillon OUVERTURE DE CHASSE 2023 !

Article 1 - Société organisatrice & Définition du jeu

La société Jean Nicolas DUCATILLON, SAS au capital de 272 700 Euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le numéro B 414 698 134 ayant son siège social au 21 allée de la Briqueterie -59493 VILLENEUVE D'ASCQ, organise un tirage au sort gratuit avec obligation d'achat intitulé « Grand Jeu concours Ducatillon OUVERTURE DE CHASSE 2023 ! » sur son site ducatillon.com du 01/09/2023 au 15/10/2023.

Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures, résidant en France Métropolitaine (hors Corse et DOMTOM), à l'exception des personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du jeu, leurs ayant-droit, les membres du personnel de DUCATILLON et leur famille. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas prendre part au tirage sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Un seul bulletin par foyer (même nom et même adresse postale). Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort. Toute information incomplète ou illisible ne pourra être retenue comme valable.

Article 3 - Présentation des lots

1 veste de traque de la marque PERCUSSION commercialisée sous le nom de « VESTE PERCUSSION BROCARD » d'une valeur de 139€ (prix constaté sur le site www.ducatillon.com le 29/08/2023 et vendue sous la référence 285.6048.)

DUCATILLON se réserve le droit, en cas de force majeure, de remplacer ce lot par un autre lot de valeur équivalente ou supérieure. Le lot ne pourra pas être échangé contre sa valeur numéraire.

Article 4 - Modalités de participation

Pour participer, il suffit de passer commande sur le site www.ducatillon.com entre le 01/09/2023 et le 15/10/2023 et de cocher la case validant sa participation. Pour être valide, chaque participation devra impérativement contenir les coordonnées complètes du participant : nom, prénom, adresse postale précise, adresse e-mail et téléphone.

Article 5 - Désignation des gagnants & obtention du lot

Le tirage au sort du gagnant aura lieu chez Ducatillon entre le 16/10/2023 et le 23/10/2023 parmi toutes les participations liées aux commandes enregistrées sur le site entre le 01/09/2023 et le 15/10/2023 .

Le gagnant sera averti par email et/ou téléphone entre le 17/10/2023 et le 27/10/2023 avec les informations d'obtention de son lot. Sans réponse à l'email ou à l'appel dans les 15 jours à compter de la notification du gain, il sera considéré que le gagnant a renoncé à son lot qui restera la propriété de DUCATILLON. Le lot sera envoyé au gagnant entre le 19/10/2023 et le 31/10/2023 aux frais de DUCATILLON. DUCATILLON ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré au destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de DUCATILLON (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, adresse erronée sur le compte client de la commande, etc. ...), il restera définitivement la propriété de DUCATILLON. Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur lieu de résidence. A ce titre, DUCATILLON se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité des gagnants avant l'envoi de la dotation. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Le nom du gagnant pourra être obtenu sur demande écrite à DUCATILLON – Service Client - BP 80265 – 59665 Villeneuve d'Ascq cedex. En participant à ce Grand Jeu, le gagnant autorise DUCATILLON à utiliser, à des fins publicitaires et sur tout support commercial pour une durée d'un an à compter de la date de fin du Jeu, son nom, prénom(s), ville et département de résidence ainsi que toutes photos éventuelles liées à la remise du lot. Cette utilisation ne peut ouvrir droit à une quelconque rémunération ou avantage autre que le lot gagné.

Article 6 - Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement des participations au jeu. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement ou de limitation du traitement de vos données personnelles, que vous pouvez exercer en écrivant à dpo@ducatillon.com ou ou Ducatillon Service Relation Clientèle 21 allée de la Briqueterie -59650 Villeneuve d'Ascq, en joignant une copie de votre pièce d'identité. Vous pouvez aussi gérer vos données personnelles et vos préférences dans votre espace client à tout moment.

Article 7 - Règlement du jeu concours

Le règlement complet du jeu sera consultable durant toute la durée du jeu sur le site ducatillon.com sur la page <https://www.ducatillon.com/grand-jeu-ouverture-chasse.html>. Un exemplaire sera adressé par email à toute personne qui en fera la demande écrite auprès de DUCATILLON – Service Client - BP 80265 – 59665 Villeneuve d'Ascq cedex ou serviceclient@ducatillon.com. La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France. Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, DUCATILLON se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite ; la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

Article 8 - Responsabilités

De façon générale, DUCATILLON ne pourrait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, ce jeu devait être modifié ou reporté ou si la nature ou le nombre de lots devait être modifié. Le lot ne pourra pas faire l'objet d'une contrepartie financière ni être repris ou échangé contre un autre produit. Ducatillon décline toute responsabilité pour les incidents et accidents qui pourraient se produire pendant la durée de jouissance du lot et du fait de leur utilisation.

Article 10 - Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.